CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: R-8-3879-2014 Phases 3-4

Régie de l'énergie

DOSSIER R-3879-2014

DÉPOSÉE EN AUDIENCE PHASES 3 274

Date: // SEPT: 2015
Pièces nº: C-UMQ-0029

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (SGCM)

Requérante

C.

L'UNION DES MUNICICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Intervenante

AFFIDAVIT AU SOUTIEN DES DOCUMENTS DÉPOSÉS EN PREUVE PAR L'UMQ (Art. 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie chap. R-6.01, a. 113 et 115)

Je soussigné, PIERRE PRÉVOST, domicilié au 7085, avenue Giraud, Montréal, province de Québec, H1J 2H2, affirme solennellement ce qui suit :

- 1. Je suis l'analyste et témoin de l'UMQ pour les fins du dossier en la présente instance;
- 2. J'atteste de la véracité et de l'exactitude des documents suivants qui ont été déposés en preuve par l'UMQ dans le présent dossier :

Pièce UMQ-0023 : Mémoire de l'UMQ daté du 20 juillet 2015;

Pièce UMQ10028: Présentation abrégée de la preuve de l'UMQ;

3. Tous les faits relatés dans le présent affidavit sont véridiques.

ET J'AI SIGNÉ:

PIERRE PRÉVOST

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI À MONTRÉAL, CE 10 SEPTEMBRE 2015

Commissaire à l'assermentation pour

teus les districts du Québec

Avocat en etercice

NO: R-3879-2014 Phases 3-4 RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DISTRICT MONTRÉAL

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (SGCM)

Requérante

ပ

L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Intervenante

AFFIDAVIT AU SOUTIEN DES DOCUMENTS DÉPOSÉS EN PREUVE PAR L'UMQ (Art. 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie) chap. R-6.01, a. 113 et 115

ORIGINAL

Dossier : 22000-2-81

BV-0092

M^e Martine Burelle Bélanger Sauvé

5, Place Ville Marie, bureau 900 Montréal (Québec) H3B 2G2

t. 514 878.3081 f. 514 878.3053